

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS DE PARRAINAGE DIRECT REUNION

1. Organisateur

Le présent jeu-concours est organisé par l'entreprise Double Huit (SASU), domiciliée au 25 rue Jacques Duclos, 97419 La Possession, Réunion.

2. Lots

La liste des lots mis en jeux est disponible à l'adresse suivante : <https://directreunion.com/parrainage>

Cette liste n'est pas figée et l'organisateur se réserve le droit d'y apporter des modifications à tout moment avant la date de désignation des gagnants, et notamment d'y ajouter des lots.

La remise des lots n'entraînera aucun frais pour les gagnants, excepté leurs frais de déplacements (à leur charge) pour venir récupérer ces lots. Le lieu, la date et le créneau horaire pour que les gagnants viennent récupérer leurs lots seront annoncés sur la page Facebook de Direct Réunion ainsi que sur la page : <https://directreunion.com/parrainage>

Les gagnants pourront vérifier l'état et/ou la validité de leurs lots en les récupérant, toutefois aucun lot ne pourra ensuite être repris ou échangé.

Les lots matériels ne disposent pas de garantie.

Les lots avec une date limite d'utilisation (comme une place de musée ou une nuit d'hôtel) seront à être utilisés dans les délais impartis, et l'organisateur est déchargé de toute responsabilité dans le cas où le gagnant n'aurait pas respecté ces délais.

3. Conditions de participation

La participation au présent jeu-concours est entièrement gratuite et ouverte à tout individu sans aucune restriction.

4. Modalités de participation

La participation au jeu-concours est ouverte à compter du 22/08/2022 à 00h00 et 01s jusqu'au dimanche 4 décembre 2022 à 23h59 et 59s.

La participation se déroule selon les modalités suivantes :

L'objectif du jeu est de parrainer un maximum de personnes à installer l'application Direct Réunion. Les 20 utilisateurs qui auront parrainé le plus de personnes se verront remporter les lots correspondants à leur classement.

En consultant la page <https://directreunion.com/parrainage> tout participant pourra accéder aux informations suivantes sur les modalités de parrainage : comment parrainer un autre utilisateur, comment savoir combien de personnes j'ai parrainé, comment connaître le classement du TOP 20 à jour.

5. Désignation des gagnants

Le classement du TOP 20 des utilisateurs ayant parrainé le plus de gens est consultable en direct sur l'application Direct Réunion à la page **Parrainage**.

Pour désigner la liste officielle des gagnants, le gérant de l'entreprise organisatrice procédera à une actualisation de ce classement le dimanche 4 décembre 2022 à 23h59 et 59s et à une capture d'écran de ce classement juste après avoir actualisé les données.

L'organisateur prendra soin de contacter les 20 gagnants par email.

6. Date et modalités de publication des résultats

Les résultats et les conditions de récupération des lots seront communiqués le lundi 5 décembre 2022 sur le site internet ainsi que sur la page Facebook de l'organisateur.

7. Données personnelles

Des données à caractère personnel concernant les participants seront collectées avec leur consentement dans le cadre de ce jeu-concours dans le but d'établir l'identité du participant, de le prévenir en cas de gain et de lui remettre le lot lui étant attribué.

Ces données, exclusivement détenues et traitées par l'entreprise Double Huit, sont automatiquement collectées dès lors qu'un participant installe l'application Direct Réunion sur son smartphone.

Les participants pourront exercer leurs droits d'accès, de rectification et d'effacement de leurs données personnelles en envoyant un email à contact@directreunion.com et en y expliquant les précisions de leur demande.